

NOUVELLES Fédération DE VOTRE Fédération

De la relève pour la chasse à la sauvagine

Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, a le plaisir de contribuer à neuf projets d'initiation à la chasse à la sauvagine. Cette initiative vise à favoriser le développement et le renouvellement de la clientèle de ce type de chasse. En 2016, ce sont 140 nouveaux adeptes qui seront sensibilisés aux activités de la chasse à la sauvagine au Québec.

Chacune des initiatives prévues comporte généralement quatre étapes afin de bien présenter les différentes facettes de la chasse à la sauvagine et d'offrir une expérience appropriée et satisfaisante. En fait, le programme comprend deux formations d'une journée, chacune issue du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF), qui mènent à l'obtention du certificat du chasseur (Cours canadien de sécurité dans le maniement d'armes à feu et Initiation à la chasse avec arme à feu). Ces formations sont obligatoires pour se procurer les permis nécessaires à la pratique de la chasse au Québec. De plus, les projets offrent une séance d'observation de la sauvagine dans son habitat naturel et une pratique du tir au pigeon d'argile avec des moniteurs chevronnés.

L'expérience culmine avec une journée de chasse accompagnée d'un mentorat sur le terrain, au cours de l'automne. Certains offrent une étape supplémentaire se traduisant en une soirée de dégustation de gibiers où sont remis des diplômes aux participants.

La collaboration des partenaires rend ces projets bien spéciaux. Canards Illimités Canada (CIC), par l'entremise d'Héritage faune, offre des trousses pédagogiques aux nouveaux initiés. Ces trousses ont pour objectif de faciliter la découverte de cette activité chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans.



Activité de chasse à l'oie printanière (Regroupement des chasseurs et pêcheurs de la MRC des Appalaches)

Elles comprennent divers documents et articles éducatifs, dont:

- le Guide pour les jeunes sauvaginiers, publié par CIC;
- un guide et une affiche d'identification de la sauvagine;
- un guide de la faune et de la flore des marais;

Habitat Faunique Canada (HFC) participe financièrement au programme. Cela permet de donner un bon coup de pouce aux associations en charge des projets et aussi de remettre aux participants:



- une casquette affichant les logos de HFC et de la FédéCP;
- Une cagoule ou une tuque camouflage

Les projets sont élaborés grâce au dynamisme et à l'ingéniosité d'une centaine de bénévoles œuvrant directement au sein des associations membres de la Fédération.

Les initiatives s'inscrivent dans nos objectifs afin de faciliter le développement des activités de chasse favorisant la relève des jeunes, des femmes ou des non-initiés ainsi que de valoriser la pratique d'activités familiales dans les régions du Québec.





17^e souper-bénéfice Héritage faune ; procurez-vous vos billets!

Des centaines de convives se donnent rendez-vous au souper-bénéfice annuel d'Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Sous la présidence d'honneur de monsieur Richard Garneau, président et chef de la direction de Produits forestiers Résolu, cette activité de financement d'importance première est entièrement dédiée à la relève dans le milieu de la chasse et de la pêche.

Ouand? 18 novembre 2016. dès 17 h 30

Où? Hôtel Plaza de Ouébec

Pourquoi? Pour contribuer aux objectifs de la fondation, qui, depuis 1980, est la première à s'être donné pour mission la restauration des habitats fauniques ainsi que la promotion de la relève des chasseurs et pêcheurs québécois.

En 2015, près de 110 000 \$ ont été attribués aux différentes associations membres de la FédéCP, et ce, aux quatre coins du Québec

Pour vous procurer votre billet ou pour réserver votre table de huit (8) personnes, visitez le site Internet sécurisé

www.jedonneenligne.org/heritagefaune ou communiquez avec madame Line Guillemette au 1 888 LA FAUNE (523-2863).

Partenaires, envie de contribuer?

Sans la générosité de ses donateurs, Héritage faune ne pourrait garantir le succès de son souper-bénéfice. Vous pouvez contribuer à cette activité de financement en offrant une commandite ou un prix que nous pourrons mettre à l'encan silencieux. En échange de votre générosité, une belle visibilité lors du souper vous sera offerte. Pour plus de renseignements à ce sujet, contactez : **helenabaron@fedecep.com**.

Concertation pour une meilleure mise en valeur de la faune; la FédéCP désire s'impliquer

En juin dernier, la FédéCP a pris connaissance du Rapport du commissaire au développement durable (printemps 2016), dont le chapitre 2 démontre que le Québec devrait être plus actif en matière de conservation et de mise en valeur de la faune. Notre organisation est grandement interpellée par ce rapport, puisque nous croyons que le développement du secteur, avec les importantes retombées économiques qu'il engendre, passe par le développement de la relève et la promotion d'une image positive des activités de chasse et de pêche.

À la suite de ce rapport, en juillet dernier, la Fédération a répondu avec enthousiasme à une invitation de participation à une rencontre de la Table nationale de la faune (TNF), qui réunit à une même table de travail le MFFP ainsi que ses grands partenaires fauniques. Remplacer par: Pour la FédéCP, il s'agit d'un autre pas du ministère vers le rétablissement des canaux de communication entre les représentants des clientèles ainsi que les instances gouvernementales. Nous espérons que le ministre

Luc Blanchette, nouvellement en poste, emboitera le pas dans le même sens.

La FédéCP espère que la publication de ce rapport (disponible au : www.vgq.qc.ca) agira comme tremplin pour de meilleures collaborations entre tous les acteurs qui œuvrent à la pérennité des activités de chasse, de pêche et de piégeage.

C'est d'ailleurs à cet effet qu'elle a conçu au fil du temps plusieurs projets, programmes et outils ayant pour but de moderniser le domaine des activités de prélèvement et d'en valoriser l'image. Que l'on pense aux programmes de bourses de notre fondation, aux campagnes d'image de la chasse, à l'activité Fauniquement femme, ou au développement d'outils technologiques comme la carte interactive allonspêcher.com, l'application mobile Zone Chasse ou la plateforme Mentorat chasse, pêche, piégeage; ces actions concrètes ont permis de véritablement propulser le milieu à un niveau supérieur.



Chasse au dindon sauvage; une activité en effervescence

Le MFFP a récemment publié le bilan de la saison de chasse 2016 du dindon sauvage. Tout comme l'espérait la FédéCP lorsqu'elle a entrepris de travailler à l'instauration de cette activité au Québec, les adeptes sont au rendez-vous, entraînant sur leur passage d'importantes retombées économiques.

En 2016, 5869 dindons ont été récoltés. Ceci représente une augmentation notable de 35 % par rapport à 2015 alors que 4319 dindons avaient été abattus. Le nombre de chasseurs s'est pour sa part accru de 16 %. Le tableau suivant présente les chiffres pour les cinq dernières années.

Les données présentées par le Ministère démontrent encore une fois que c'est la région de l'Estrie, qui possède probablement le meilleur potentiel de chasse, qui a offert la meilleure récolte. Mais d'autres régions présentent aussi de très bons territoires de chasse. Plus de 1000 dindons ont été récoltés dans la zone 10, près de 900 dans les zones 7 et 8 respectivement, et près de 800 dans la zone 4.

Quant aux retombées économiques, elles suivent bien entendu l'évolution du nombre d'adeptes. Le MFFP estime que plus de cinq millions de dollars ont été investis par les chasseurs en 2016, et ce n'est pas fini, puisque la population de dindons se porte bien et que de très nombreux secteurs de chasse sont toujours disponibles. Pour les intéressés, il faut savoir que le dindon occupe un habitat très similaire à celui du cerf de Virginie et que, conséquemment, il reste beaucoup de places pour accueillir les nouveaux venus.



N 15		
Année	Nombre de dindons récoltés	Nombre de permis vendus
2016	5869	14 249
2015	4319	12 270
2014	4215	11290
2013	3082	8338
2012	2069	6549

Cette situation ne surprend pas la FédéCP qui, malgré le scepticisme rencontré lorsqu'elle a commencé à travailler à ce dossier, était convaincue que cette chasse deviendrait une histoire à succès pour le Québec, comme elle l'est devenue pour d'autres territoires.

Les statistiques complètes sont disponibles à l'adresse suivante :

http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/chasse-piege/Dindon-2016.pdf

Partageons la forêt

En cette période de chasse, la FédéCP vous rappelle qu'en forêt, la courtoisie a toujours sa place!

Au Québec, la loi donne libre accès au territoire public. Le gibier est un bien collectif qui appartient à tous les citoyens. Le droit de chasser est reconnu. Il est interdit de brimer sciemment ce droit. Toutefois, en aucun cas, l'appropriation exclusive de territoire n'est permise. Partageons équitablement la forêt dans le respect des droits.

CHASSEURS À L'AFFÛT

- Respectez les chasseurs en déplacement qui ont le droit de circuler librement.
- Limitez raisonnablement la zone de votre site d'affût et ne fermez aucun accès (route, pont, sentier, chemin forestier) au territoire.
- Acceptez que d'autres chasseurs puissent circuler et utiliser le secteur.
- Identifiez-vous. L'affichage signale aux autres chasseurs que vous utilisez aussi le secteur.

CHASSEURS EN DÉPLACEMENT

- Respectez les chasseurs présents en zone d'affût ainsi que leurs aménagements.
- Modérez vos déplacements dans les zones placardées
- Circulez prudemment en portant votre dossard orange et discrètement afin de ne pas faire fuir le gibier.
- Communiquez avec le chasseur identifié si vous chassez aussi dans ce secteur.

La boutique en ligne de la FédéCP propose cette affiche de partage du territoire, un indispensable pour signaler votre présence en toute courtoisie et assurer votre sécurité lors de votre période d'activité! **Boutique.fedecp.com**



CODE DE PARTAGE RESPONSABLE DU TERRITOIRE

Au Québec, la loi donne libre accès au territoire public. Le gibier est un bien collectif qui appartient à tous les citoyens. Le droit de chasser est reconnu. Il est interdit de brimer sciemment ce droit. Toutefois, en aucun cas, l'appropriation exclusive de territoire n'est permise. Partageons équitablement la forêt dans le respect des droits.

CHASSEURS À L'AFFÛT

Respectez les chasseurs en déplacement qui ont le droit de circuler librement.

Limitex raisonnablement la zone de votre site d'affût et ne fermez aucun accès (route, pont, sentier, chemin forestier) au territoire.

Identifiez-vous. L'affichage signale aux autres

CHASSEURS EN DÉPLACEMENT Respectez les chasseurs présents en zon

Modérez vos déplacements dans les zones placardées.

Circulex prudemment en portant votre dossard orange et discrètement afin de ne pas faire fuir le cibier.

Communiquez avec le chasseur identifie

P	R	U	D	E	N	C	E	
CHA	SS	FI	IR	A	1	AF	FÛ1	ĺ

Territoire non-exc	Action Action		(nom)	
Présent du		au		20
	(jour/mois)		(jour/mois)	(année
Téléphone		C	ourriel	



Chasseurs! Vous avez eu la chance de récolter un gros gibier cet automne?

Si le cœur vous en dit, lorsque votre boucher certifié Chasseurs généreux vous demandera si vous désirez faire un don d'une petite partie de vos récoltes, dites OUI! Votre don sera distribué par un organisme Moisson accrédité à une famille dans le besoin de votre région.

Pour plus de détails sur le programme et pour trouver un boucher certifié, **consultez: chasseursgenereux.com**



Chasseurs généreux est un programme de don de viande de gibier destiné aux personnes dans le besoin à travers tout le Québec. Il est coordonné par la FédéCP en collaboration avec les Banques alimentaires du Ouébec.





